

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

Nous, Président du Tribunal de Grande Instance de Tombouctou (République du Mali)

CERTIFIONS

Sur la vue des pièces suivantes:

Extrait d'acte de Naissance N° 1388 de l'année
2009 du centre principal de Tombouctou

Que la personne ci-après

Nom: Sangare
Prenom(s): Aminata Aliou
Né (le) Vers: 17 Novembre 2009
A: Tombouctou
Fils de: Aliou Sangare
Et de: Salimata Diarra
Profession: Élève
Domicile: Tombouctou
Situation de Famille: Celibataire

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 224 à 277 de la loi n°2011-087
du 30 Décembre 2011, portant code des personnes et de la famille du Mali
Coût : 750 Fcfa

Tombouctou, le 17-07-2026

Le Président du Tribunal



Ibrahim TOURE